



RAPPORT ANNUEL ABRÉGÉ 2008

FCPE

Fonds canadien de protection des épargnants

Je suis très honoré d'avoir servi comme président du Conseil d'administration du FCPE au cours des deux dernières années, et je suis particulièrement fier d'avoir eu l'occasion de faire partie du FCPE dans une période sans précédent de l'histoire du marché des placements. Le cycle du crédit a engendré un environnement rempli de défis pour le secteur des services financiers. Malgré ces temps troublés, nous considérons que le FCPE est bien capitalisé et qu'il peut continuer de protéger les clients de nos sociétés adhérentes.

Notre solidité est le reflet des récentes actions que nous avons prises. Pour déterminer la taille que devait avoir le Fonds, nous avons eu recours à un modèle axé sur le risque et avons accru substantiellement les ressources du Fonds. Dans le même temps, nous avons mis sur pied un nouveau mécanisme de cotisation différentielle visant à inciter nos membres à réduire le risque que doit supporter le Fonds. Tout au cours de 2008, le FCPE a continué de mettre en place et d'affiner le nouveau modèle de financement, lequel deviendra entièrement opérationnel courant 2009.

L'an passé, le FCPE a terminé son grand chantier de restructuration. En juin, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et Services de réglementation des marchés inc. ont fusionné pour former l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Puis, en septembre, avec l'aval des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le FCPE a ratifié un accord avec l'OCRCVM, qui devient aujourd'hui le seul organisme parraineur du FCPE. Ce changement a permis au FCPE de se délester du rôle de surveillance et de se concentrer sur la gestion des risques pour assurer la suffisance de l'actif de notre Fonds.

Je suis heureux de voir que le FCPE a su mettre au point un plan de communication doté d'objectifs clairs, fruit de la recherche menée par un consultant externe qui a posé un étalon à l'aune duquel nous pourrions mesurer l'efficacité de nos futures actions de communication.

La restructuration du FCPE ainsi que son engagement indéfectible à être un organisme responsable ont conduit l'an dernier à la formation du Comité des risques du secteur. Ce comité est chargé de la responsabilité du Conseil d'administration de veiller à la suffisance des ressources du Fonds par rapport au risque auquel il serait exposé lors de la défaillance d'un membre.

Arrivant au terme de mon mandat, je tiens à transmettre mes meilleurs vœux à M. Christopher Hodgson, qui assumera la fonction de président du Conseil du FCPE en janvier 2009. Je suis convaincu que M. Hodgson, un homme d'expérience et de talent ayant servi comme administrateur au cours des quatre dernières années, sera un atout pour le FCPE dans les années à venir.

Au nom de tous les membres du Conseil, je voudrais adresser mes remerciements à M. Marcel de la Gorgendière, qui a quitté le Conseil en 2008, et offrir mes condoléances à la famille de M. Jean Guertin, qui est décédé l'automne dernier. Ces deux hommes ont servi avec brio le FCPE en tant qu'administrateurs indépendants.

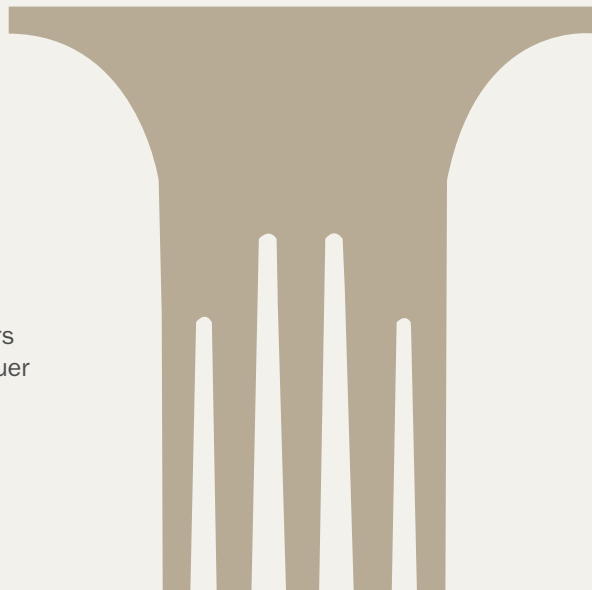
Je veux également exprimer ma gratitude aux membres actuels de notre Conseil, ainsi qu'à la présidente et chef de la direction du FCPE, M^{me} Rozanne Reszel, et à son équipe. Je n'ai aucun doute que, grâce à leur dévouement, leur enthousiasme et leur savoir-faire, le FCPE pourra continuer de répondre aux besoins de nos membres et de leurs clients.



Michael G. Greenwood

NOTRE MISSION

Contribuer à la sécurité et à la confiance des clients des courtiers en valeurs mobilières canadiens en maintenant des ressources suffisantes pour restituer les actifs financiers des clients d'un membre défaillant.



Dans le but de mieux répondre aux besoins de ses membres et de leurs clients, le FCPE a poursuivi son processus de transformation.

Avec le concours de nos consultants, nous avons travaillé assidûment à incorporer deux autres années de données et d'expérience dans le réglage et la mise en place du nouveau mécanisme de cotisation du FCPE. De plus, nous avons poursuivi nos efforts de restructuration. Je saisis l'occasion pour saluer la création de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Au FCPE, nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec M^{me} Susan Wolburgh Jenah, première présidente et chef de la direction de l'OCRCVM, et son équipe, ainsi qu'avec les courtiers membres de ce nouvel organisme.

Comme il fallait s'y attendre, les troubles qui ont commencé à perturber les marchés financiers mondiaux en 2008 sont à l'origine d'une hausse importante des demandes d'information reçues par le FCPE l'an dernier de la part des investisseurs et des conseillers financiers. Et c'est sur ce fond de crise que nous avons formé notre plan de communication. Une étude menée pour nous à l'échelle du pays l'été dernier par la firme Environics a révélé que nombre d'investisseurs connaissent mal les modalités de la garantie offerte par le FCPE en cas de défaillance d'un courtier membre. Même si les conseillers, eux, ont une meilleure connaissance de cette protection, il existe une certaine confusion quant à la mission du FCPE et à la portée de sa garantie. Pour remédier à cette situation, nous avons lancé une campagne d'information sur le FCPE en direction des conseillers, des investisseurs, des médias et d'autres parties prenantes. Déjà, nous publions une lettre d'information en ligne, *Bon à savoir*, à destination des courtiers. Avec la collaboration de l'équipe des services de formation des membres de l'OCRCVM, nous avons également mis sur pied un module de formation permanente ouvrant droit à un crédit. Ce cours est offert sous forme de webémission sur le site Internet de l'OCRCVM. Aussi, nous avons multiplié nos efforts de rapprochement avec la presse financière au Canada.

Conscients que nous évoluons dans un marché mondial, nous avons cherché, en 2008, à nouer des liens plus étroits avec nos homologues tant au Canada qu'à l'étranger. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'autres fonds de garantie canadiens dans le but d'assurer une communication ouverte en cas de défaillance relevant de plus d'un fonds de garantie. Le FCPE a également signé une entente avec le Securities Investor Protection Fund (SIPF) de Chine. Semblable aux ententes conclues avec les États-Unis et le Royaume-Uni, l'accord signé avec la Chine couvre les cas d'insolvabilité transfrontaliers de courtiers membres de nos fonds de garantie respectifs, et favorise l'échange d'information et de bonnes pratiques entre nos deux organismes. Le Canada est le premier pays à passer un tel accord avec le SIPF.

Le FCPE a également joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied d'une rencontre internationale des fonds de garantie lors de la conférence de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) tenue à Paris le printemps dernier. Par la suite, le Conseil d'administration du FCPE a approuvé l'envoi de notre demande d'inscription à titre de membre affilié de l'OICV. À mon avis, cette initiative nous donnera l'occasion de rencontrer les responsables de fonds de garantie d'autres pays, d'échanger de l'information sur les pratiques exemplaires et de fixer un cadre pour l'établissement d'ententes multilatérales.

Afin que notre organisme demeure efficace et efficient, nous continuons d'investir dans la technologie. L'an dernier, le FCPE a mis à niveau toutes les composantes de l'architecture actuelle du système de dépôt électronique des rapports financiers réglementaires pour en assurer la stabilité.

Je suis heureuse de signaler que, malgré les troubles causés par la crise financière, il n'y a eu aucune nouvelle défaillance parmi nos membres au cours de l'année. Ce constat témoigne de la saine gestion et de la stabilité qui prévaut dans le secteur des placements au Canada.

Fin 2008, M. Michael Greenwood a terminé son mandat en tant que président du Conseil du FCPE. Au cours des deux dernières années, ses conseils et ses observations ont été des plus précieux pour nous. Je me réjouis à la perspective de travailler aux côtés de son successeur, M. Christopher Hodgson, et des membres du Conseil, ainsi qu'avec mes collaborateurs au FCPE. Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour faire évoluer le FCPE afin que notre organisme puisse répondre aux besoins de nos membres et de leurs clients dans un marché qui devient de plus en plus complexe et pointu.



Rozanne E. Reszel

Le rôle du FCPE

Fondé en 1969 par le secteur des placements, le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) a vocation à protéger les investisseurs. Plus particulièrement, le FCPE s'assure que les épargnants qui ont subi ou qui risquent de subir une perte financière découlant uniquement de l'insolvabilité d'un de ses membres puissent recouvrer leurs actifs couverts par la garantie.

MEMBRE DU FCPE

Chaque société adhérente se doit d'afficher, sur les contrats de titres et les états de compte de ses clients, le logo attestant de son adhésion au FCPE.

Les réclamations admissibles à la garantie peuvent porter sur des titres et des soldes créditeurs, des contrats de marchandises, des contrats à terme, des placements dans des fonds distincts d'assureurs, ainsi que sur d'autres biens, reçus, acquis ou détenus par le membre dans le compte d'un client. Le FCPE ne couvre pas les pertes subies par les investisseurs en raison, entre autres, de la fluctuation des cours du marché, de placements inappropriés ou de la défaillance d'un émetteur de titres. Le FCPE couvre les réclamations admissibles normalement en faisant en sorte que le syndic possède suffisamment d'actifs pour transférer les comptes des clients vers un membre solvable.

Au 31 décembre 2008, 202 courtiers en valeurs mobilières au Canada adhèrent au FCPE du simple fait d'être un courtier membre de l'OCRCVM, entité qui remplace l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et qui est aujourd'hui l'unique organisme parraineur du FCPE.

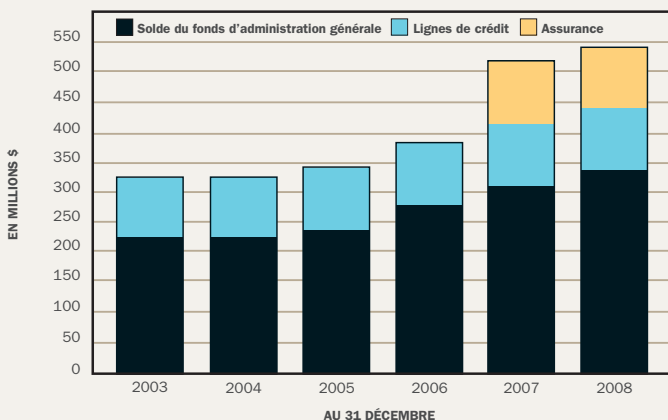
RESTITUTION INTÉGRALE DES ACTIFS AUX CLIENTS

Depuis 1969, il y a eu 17 défaillances parmi nos membres, et tous les clients admissibles ont recouvré leurs actifs financiers grâce à la protection du FCPE.

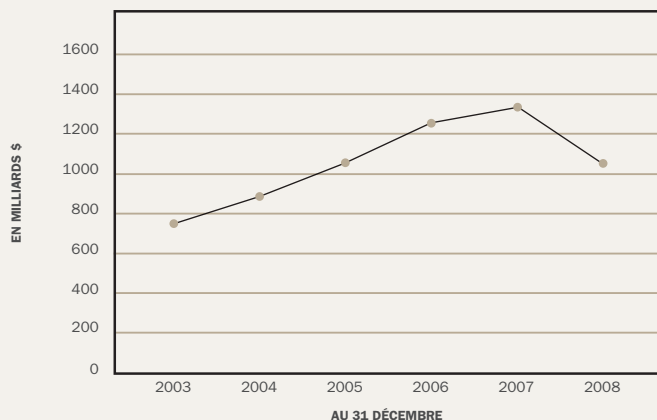
Le Fonds

Les cas de défaillance d'un courtier en valeurs mobilières sont rares. Toutefois, si un courtier devient insolvable, le FCPE a accès à un Fonds doté d'importantes ressources qui lui permet d'honorer ses engagements envers les clients du courtier défaillant. Le FCPE fixe le montant des ressources que doit posséder le Fonds et de la contribution de chaque courtier à ce Fonds. Pour déterminer le montant de la contribution d'un membre, le FCPE a recours à un mécanisme de cotisation assis sur les actifs nets des clients du courtier, qui tient compte de la probabilité de perte que celui-ci présente pour le Fonds. Au 31 décembre 2008, les ressources globales du Fonds s'élèvent à 546 millions de dollars.

Croissance des ressources du FCPE - de 2003 à 2008



Actifs nets des clients - de 2003 à 2008



Le FCPE s'est engagé à accroître progressivement la capacité de son Fonds afin d'avoir les ressources nécessaires pour indemniser les investisseurs qui subiraient une perte lors de la défaillance d'un membre adhérent. Au 31 décembre 2008, les ressources disponibles totalisent 546 millions de dollars.

Au 31 décembre 2008, les membres détiennent des actifs nets de 1 024 milliards de dollars pour le compte de leurs clients. Par rapport à l'exercice précédent, l'encours de ces actifs a fléchi plus ou moins proportionnellement à la baisse des marchés boursiers.

La politique de protection

Il appartient au Conseil d'administration de décider de la validité des réclamations et de l'indemnisation appropriée, conformément à la politique de protection du FCPE. Cette politique définit l'admissibilité des investisseurs à la protection, la date à laquelle la perte financière doit être calculée et les limites de protection.

PROTECTION DES INVESTISSEURS

Le FCPE protège, dans certaines limites, les titres et dépôts en espèces des investisseurs en cas d'insolvabilité de l'un de ses membres.

La majorité des investisseurs détiennent deux comptes, soit un compte général et un compte de retraite distinct, chacun ouvrant droit à une protection de 1 000 000 \$. Aux fins de l'application de la garantie, les divers comptes généraux, tels que les comptes d'espèces, sur marge ou en dollars américains, que pourrait détenir un investisseur sont regroupés en un seul compte, tandis que les comptes de retraite, tels que les REER, FERR, FRV et CRIF, sont eux regroupés dans un compte distinct. Pour une explication détaillée de notre politique de protection comprenant des exemples, reportez-vous à la rubrique *Détails de la couverture* sur notre site Internet.

Depuis la création du FCPE, toutes les réclamations admissibles ont été indemnisées, gage de la suffisance des ressources du Fonds et de l'engagement du FCPE envers les investisseurs.

Une saine gouvernance

Le FCPE s'engage à respecter des règles déontologiques et les principes d'une saine gouvernance. Il revient à son Conseil d'administration de fixer les normes en la matière. Soit directement, soit au travers de ses comités, le Conseil établit les politiques du FCPE et veille à la bonne marche de ses activités. Pour sa part, le Comité de gouvernance et de mise en candidature est chargé de mettre en place un processus de recrutement de personnes qualifiées pouvant siéger au Conseil. Il examine tous les ans le plan de relève du président du Conseil et du président de chaque comité. En outre, ce comité suit l'évolution des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, établit et recommande des principes de gouvernance et effectue une évaluation biennale de la performance de l'ensemble des membres du Conseil. Annuellement, chaque membre du Conseil doit attester officiellement de son adhésion au code de déontologie du FCPE.

L'information de l'investisseur

En collaboration avec d'autres fonds de garantie au Canada, le FCPE maintient un portail, **www.financeprotection.ca**, dont la vocation est de répondre aux questions des consommateurs concernant les divers dispositifs d'indemnisation.

Il est important que les investisseurs soient bien informés, afin qu'ils puissent obtenir des renseignements appropriés relatifs à leurs besoins en matière de placement et aux procédures concernant l'ouverture d'un compte, l'exécution des ordres et la conservation de leurs actifs. Tous les investisseurs sont invités à lire attentivement la documentation reçue au moment de l'ouverture d'un compte et lors de chaque opération de placement, afin de bien connaître l'entité juridique avec laquelle ils font affaire, la nature des placements qu'ils effectuent et l'endroit où sont conservés leurs actifs. Toute question concernant les comptes doit être adressée sans délai au membre, de préférence par écrit. Les questions concernant le FCPE peuvent lui être communiquées directement par la poste, par téléphone ou par télécopie, ou encore en lui envoyant un courriel par l'entremise de son site Internet.

Pour plus d'information sur le FCPE, visitez le site www.fcpe.ca ou téléphonez au numéro sans frais 1 866 243 6981



Bilan

L'actif total de 352,7 millions de dollars se compose principalement de placements représentant une valeur de marché de 348,7 millions. Au 31 décembre 2008, le fonds d'administration générale s'élève à 345,8 millions, une progression de 33,2 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse traduit un excédent des produits sur les charges de 18,3 millions et des gains latents de 15,3 millions réalisés sur les placements au cours de l'exercice. Le fonds d'investissement en immobilisations est de 600 000 \$ et comprend un investissement supplémentaire au cours de l'exercice pour la mise à niveau de la plateforme du système de dépôt électronique des rapports financiers réglementaires.

346 MILLIONS \$

Fin 2008, la valeur du Fonds s'établit à 346 millions de dollars, comprenant une augmentation de 33 millions au cours de l'exercice provenant des cotisations, du produit d'intérêts et des gains latents réalisés sur la valeur de marché des placements, nette des charges d'exploitation et d'une provision pour réclamations.

Produits et charges

Au 31 décembre 2008, l'excédent des produits sur les charges se chiffre à 18,3 millions de dollars, un recul de 13,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Le Fonds tire ses revenus des cotisations et du produit de son portefeuille de placements. Le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle en fonction des ressources dont le Fonds a besoin pour remplir son mandat. Or, vers la mi-2007, le Fonds a souscrit une assurance qui prendra en charge les réclamations de clients à concurrence de 100 millions de dollars, après que le Fonds aura payé 100 millions de dollars en indemnités au cours d'une année donnée. Cette augmentation des ressources du Fonds a permis au Conseil d'administration de réduire la cotisation annuelle au milieu de 2007 à 10 millions de dollars, contre 30 millions collectés auparavant.

Selon les déclarations soumises par les membres, au 31 décembre 2008, les actifs nets des clients représentent 1 024 milliards de dollars, une contraction de 311 milliards par rapport à l'exercice précédent.

1 BILLION \$

Au 31 décembre 2008, le FCPE compte dans l'ensemble du Canada 202 membres, qui détiennent sous dossier des actifs nets de 1 billion de dollars pour le compte de leurs clients.

Le revenu de placement atteint 13,6 millions en 2008, contre 12,8 millions en 2007. Cette progression s'explique par un encours moyen des placements plus élevé résultant de la croissance du Fonds, contrebalancé par un rendement plus faible des placements. Le revenu de placement en 2008 représente un rendement de 4 % sur l'encours moyen des placements de 332 millions.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 5,3 millions, une hausse de 8 % par rapport à 2007, soit 400 000 \$. En 2008, le FCPE a exposé des frais de consultation additionnels pour le calibrage du modèle de risques élaboré en 2006. Par ailleurs, il a adopté une nouvelle stratégie de communication en direction des conseillers financiers en vue de mieux leur faire connaître la protection qu'il offre. Courant 2008, les charges d'exploitation incluaient les primes d'une année entière versées sur le contrat d'assurance souscrit au cours de 2007.

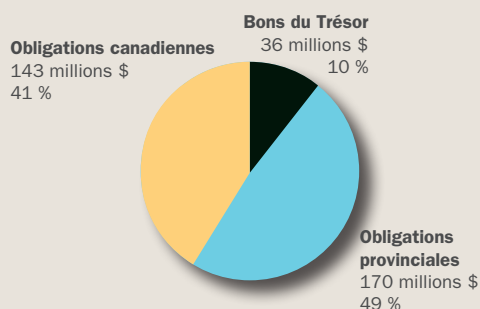
Une provision de 500 000 \$ pour réclamations a été comptabilisée en 2008, tandis qu'en 2007 il y avait eu un recouvrement de 2,3 millions de dollars. La provision de 2008 porte sur des frais juridiques supplémentaires engagés relativement à la défaillance de Rampart Securities Inc.

Perspectives

Le Fonds cherchera à collecter 9 millions de dollars en cotisations en 2009. La mise en place du nouveau mécanisme de cotisation devant s'achever au cours du deuxième trimestre de 2009, toutes les cotisations appelées seront dès lors basées sur un taux différentiel. Ce taux est fonction du risque que présente un membre par rapport aux autres membres et il est appliqué à la valeur des actifs détenus par le membre pour le compte de ses clients.

Vu la conjoncture actuelle, le revenu de placement devrait chuter en 2009 à mesure que les placements arrivent à échéance et que les fonds sont réinvestis dans des titres à plus faible rendement. La politique de placement du Fonds exige que tous les placements soient des titres garantis par l'État fédéral canadien ou les provinces. Le Fonds ne prévoit donc pas être exposé à un risque de crédit. Les placements sont comptabilisés dans le solde du fonds d'administration générale à la valeur du marché qui, au 31 décembre 2008, s'élève à 18,1 millions de plus que le coût amorti. L'écart entre la valeur du marché et le coût amorti est imprévisible.

Le Fonds vise à aligner les dépenses de 2009 sur celles de 2008, compte tenu de l'inflation. Cependant, le coût des ressources externes de fonds sont tributaires des conditions actuelles du marché. Le FCPE poursuivra ses efforts en matière de communication, mais le coût de ces mesures sera compensé par le fait qu'il n'y aura aucune autre consultation externe en 2009 relativement au modèle de risque de crédit.



Portefeuille de placements du FCPE de 349 millions \$ au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, la valeur de marché des placements du FCPE s'établit à 349 millions de dollars. Conformément à la politique de placement, qui est révisée régulièrement par le Conseil d'administration du FCPE, tous les placements sont des titres garantis par l'État fédéral canadien ou les provinces. Au moins 15 % du portefeuille est investi dans des titres à court terme afin de répondre aux besoins de liquidités du Fonds. L'échéance maximale de tout placement est de 11 ans.

Fonds canadien de protection des épargnants

BILAN CONDENSÉ

Au 31 décembre

	2008	2007
Actif		
Trésorerie	201 714 \$	164 405 \$
Assurance payée d'avance et charges recouvrables	588 718	585 398
Placements, à la valeur du marché	348 680 935	316 231 454
Cotisation des membres à recevoir	2 692 877	2 519 773
Immobilisations	577 942	269 400
	352 742 186 \$	319 770 430 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	366 477 \$	294 462 \$
Avantages sociaux futurs	4 268 100	3 877 976
Provision pour réclamations et charges connexes	1 643 000	2 538 000
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	120 927	145 113
	6 398 504	6 855 551
Soldes du Fonds		
Fonds d'investissement en immobilisations	577 942 \$	269 400 \$
Fonds d'administration générale		
Excédent cumulé des produits par rapport aux charges (avant les gains et pertes latents) et virements interfonds	327 708 802	309 827 431
Gains et pertes latents nets cumulés sur les placements	18 056 938	2 818 048
	345 765 740	312 645 479
	352 742 186 \$	319 770 430 \$

PRODUITS ET CHARGES, ET SOLDE DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE CONDENSÉS - Exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Produits		
Cotisations régulières et supplémentaires	10 565 729 \$	21 925 856 \$
Revenu de placements	13 606 312	12 823 061
	24 172 041	34 748 917
Charges		
Charges d'exploitation	5 309 188	4 911 420
Excédent des produits par rapport aux charges avant les autres éléments		
	18 862 853	29 837 497
Provision nette pour réclamations (recouvrement)	547 582	(2 328 603)
Excédent des produits par rapport aux charges	18 315 271 \$	32 166 100 \$
Fonds d'administration générale au début		
Ajustements transitoires découlant de l'adoption d'une nouvelle convention comptable	-	2 538 440
Reclassement dans les résultats et gains latents comptabilisés au cours de l'exercice	15 238 890	550 970
Virement aux fins d'acquisition d'immobilisations	(433 900)	(78 193)
Excédent des produits par rapport aux charges	18 315 271	32 166 100
Fonds d'administration générale à la fin	345 765 740 \$	312 645 479 \$

Note : Pour obtenir des états financiers complets et détaillés, vous pouvez visiter notre site www.fcpe.ca

Rapport des vérificateurs sur les états financiers condensés

Au Conseil d'administration du Fonds canadien de protection des épargnants

Le bilan condensé ainsi que les états condensés des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale ci-joints ont été établis à partir des états financiers complets du Fonds canadien de protection des épargnants au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date à l'égard desquels nous avons exprimé une opinion sans réserve dans notre rapport daté du 20 février 2009. La présentation d'un résumé fidèle du bilan et des états des produits et charges complets et du solde complet du fonds d'administration générale relève de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité, en conformité avec la note d'orientation pertinente concernant la certification publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur le bilan condensé et les états condensés des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle du bilan et des états des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale complets correspondants selon les critères décrits dans la note d'orientation susmentionnée.

Le bilan condensé et les états condensés des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le lecteur doit garder à l'esprit que ce bilan condensé et ces états condensés des produits et charges et du solde du fonds d'administration générale risquent de ne pas convenir à ses fins; le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants.

Grant Thornton LLP

Grant Thornton LLP

Comptables agréés, Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 20 février 2009

Michael G. Greenwood, EEE ^{2,4,5}

- *Président du Conseil et administrateur du secteur*
- *Ancien président et chef de l'exploitation, Canaccord Capital Corporation*
- *Président du conseil et chef de la direction, Pacific Roder Energy Inc.*

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Nicholas G. Kirton, FCA, ICD.D ^{1,3}

- *Administrateur professionnel*
- *Ancien associé, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Aldéa Landry, CM, CP, CR ^{1,4,5}

- *Présidente, Landal Inc.*
- *Ancienne ministre du Cabinet et vice-première ministre du Nouveau-Brunswick*

Michael J. White, FCA ^{1,2}

- *Président et chef de la direction, Addenda Capital Inc.*

[À annoncer ultérieurement]

DIRIGEANTS

Michael G. Greenwood, EEE

- *Président du Conseil et administrateur du secteur*

Rozanne E. Reszel, CFA, FCA, ICD.D

- *Présidente et chef de la direction*

Barbara D. Love, CA, CFA

- *Vice-présidente et secrétaire*

Linda G. Pendrill, CA

- *Directrice financière*

Rozanne E. Reszel, CFA, FCA, ICD.D ^{2,3,4}

- *Présidente et chef de la direction*

ADMINISTRATEURS DU SECTEUR

Christopher J. Hodgson ^{1,2}

- *Vice-président du Conseil*
- *Chef, Groupe Réseau canadien, La Banque de Nouvelle-Écosse*

Ian S. Brown, CA ^{4,5}

- *Administrateur professionnel*
- *Ancien directeur général, Raymond James Ltd.*

Roger G. Casgrain, CFA ²

- *Vice-président exécutif, Casgrain & Compagnie Limitée*
- *Membre du conseil d'administration, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières*

William R. Fulton, CA ^{2,3,5}

- *Vice-président à la direction, Gestion de patrimoine Banque Toronto-Dominion*

AVOCATS

Borden Ladner Gervais S.R.L., S.E.N.C.R.L.

VÉRIFICATEURS

Grant Thornton LLP

¹ Membre du comité de vérification

² Membre du comité des finances, investissements et ressources humaines

³ Membre du comité des risques du secteur

⁴ Membre du comité de gouvernance et de mise en candidature

⁵ Membre du comité de la protection

Fonds canadien de protection des épargnants

79, rue Wellington ouest, bureau 610, C.P. 75, Toronto (Ontario) M5K 1E7

Téléphone : 416 866 8366 Sans frais : 1 866 243 6981 Télécopie : 416 360 8441

www.fcpe.ca



Fonds canadien de protection des épargnants